

MUTUALITE LIBERALE DU LUXEMBOURG

MUTATION/TRANSFER Mod. 550 (1)
Mod. 550bis (1)

Demande de mutation au(2)

Titulaire pour lequel la mutation est demandée :

PARTIE A COMPLETER UNIQUEMENT PAR LE TITULAIRE	A remplir par le titulaire ou coller ici une vignette	<p>- NOM :</p> <p>- PRENOM :</p> <p>- N° DU REGISTRE NATIONAL ou NUMERO BIS. (NISS) (3) :</p> <p>- DATE DE NAISSANCE : ETAT CIVIL :</p> <p>- RESIDENCE PRINCIPALE :</p> <p style="padding-left: 40px;">- Rue et n° :</p> <p style="padding-left: 40px;">- Code postal et commune :</p>
	<p>Affilié jusqu'à ce jour à : (ancienne mutualité) Dénomination de la mutualité Numéro de la mutualité Numéro d'inscription</p> <p style="text-align: center;">Ou coller une vignette de votre mutualité actuelle</p> <p>Date :</p> <p>Signature du titulaire :</p>	<p>Sollicite sa mutation vers : (nouvelle mutualité)(facultatif)</p> <p>Dans la qualité suivante(4)</p>

PARTIE RESERVEE A LA MUTUALITE	<p>Le soussigné, mandataire de la mutualité ou office régional déclare accepter cette mutation conformément aux dispositions légales</p> <p>Date :</p> <p style="text-align: right;">Cachet de la mutualité :</p> <p>Signature du mandataire de la mutualité :</p>
---------------------------------------	---

- (1) Biffer la mention inutile (550 bis = S.N.C.B.).
- (2) 1 janvier, 1 avril, 1 juillet, 1 octobre (excepté SNCB : date réelle).
- (3) Le numéro du registre national ou le numéro bis est le Numéro d'Inscription à la Sécurité Sociale (NISS) et se trouve sur la carte SIS dans le coin supérieur droit.
- (4) Qualité comme définie aux articles 32 et/ou 33 de la loi coordonnée du 14 juillet 1994.